



La rentrée sociale sera brûlante !

Le 7 septembre, tou(te)s en grève et dans la rue !

Le gouvernement et le patronat ont la ferme volonté de faire payer la réforme des retraites aux seuls salariés et retraités : report de l'âge légal à 62 ans ; recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein ; allongement à 41,5 ans de la durée de cotisation ; maintien de la décote ; attaque contre la catégorie active dans la Fonction publique, balayant d'un revers de main la reconnaissance de la pénibilité ; remise en cause de tous les droits à départ anticipé.

Si elle est appliquée, il s'agira d'une des réformes les plus dures menées en Europe.

Totalement injuste, ce projet fait reposer 85% de l'effort financier sur les seuls salariés.

Les différentes mesures de recul de l'âge de départ conduiront à ce que d'ici 2016, un million d'emplois ne soient plus disponibles pour les jeunes arrivant sur le marché du travail. Auxquels s'ajouteront les 300 000 emplois supprimés par le gouvernement dans la Fonction publique d'ici 2012 !

Comment peut-on demander aux salariés de travailler plus long-temps alors que les jeunes subissent un taux de chômage de 20% et que 2 salariés sur 3 n'ont plus d'emploi à 60 ans ?

Comment peut-on durcir les règles de calcul des pensions et faire croire que les fonctionnaires seraient des privilégiés alors que la pension moyenne d'un agent territorial et hospitalier est de 1191€, la pension moyenne des régimes étant elle de 1288€ ?

Certes, celle des fonctionnaires civils de l'Etat est de 1748 euros mais avec une part de cadres (catégorie A) de 50% des effectifs trois fois plus importante que dans la population totale.

Comment peut-on imposer l'augmentation des cotisations retraite alors qu'un agent de la Fonction publique ne cotise que sur son régime de base, et que son collègue du privé cotise sur son régime de base et sur les régimes complémentaires qui englobent toute la rémunération ?

Dans le même temps, le gouvernement décrète le gel des salaires dans la Fonction publique pour la période 2011 - 2013. Si cela se confirmait l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 représenterait 8% de perte de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique.

Les chiffres de la rentrée

Moins 480 €
en catégorie C

Moins 600 €
en catégorie B

Moins 840 €
en catégorie A

Ce sera le montant moyen de la ponction opérée sur 10 ans sur nos fiches de paye du fait de l'augmentation du taux de la cotisation retraite dans la Fonction publique.

Moins 16%

D'après les prévisions d'inflation, ce sera, depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat du point d'indice en 2013 si le gouvernement maintient le gel du point.

**POUR UN AUTRE
PROJET**

Les solutions durables de financement de nos régimes de retraites se trouvent ailleurs que dans les poches des fonctionnaires et agents publics !

C'est clair, Sarkozy et Parisot programment la baisse des salaires et des pensions, une aggravation du chômage et une accélération de l'offensive contre les services publics et la Fonction publique !

Ne les laissons pas faire !

Le 27 mai puis le 24 juin, des milliers d'agents du ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer étaient en grève

et dans la rue. Nous pouvons et devons amplifier ce rapport de force !

Les organisations syndicales dans leur ensemble refusent aujourd'hui le diktat du gouvernement et du Medef et elles appellent toutes à l'action.

Le 7 septembre, tous ensemble, public-privé, soyons massivement en grève et dans la rue pour mettre en échec le gouvernement et exiger des choix de progrès social !

La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.

Les chiffres de la rentrée

22,6 milliards d'€

C'est le coût du projet de réforme des retraites pour les salariés.

4,4 milliards d'€

C'est le montant de la participation symbolique demandée par le gouvernement aux entreprises et hauts revenus pour les retraites.

20 milliards

C'est ce que rapporterait, en euros, la mise à contribution des revenus financiers des entreprises, s'ils étaient soumis à la cotisation retraite patronale.

C'est aussi, en dollars, le montant estimé de la fortune personnelle de Liliane Bettencourt !

10 milliards d'€

C'est selon la Cour des Comptes ce que peut rapporter pour les retraites la mise à contribution des revenus non soumis à cotisation (intéressement, stock options, participation,...).

Le 7 septembre, parce que nous pouvons gagner, **tou(te)s dans l'action !**

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Service ou établissement :

Téléphone : Email :

Bulletin à remettre à un-e militant-e Cgt ou à retourner à :
Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - Case 543 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex.

